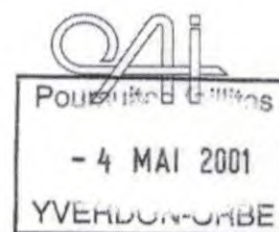


P✓

Office de l'assurance-invalidité
pour le canton de Vaud



Office des Poursuites
D'Yverdon
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains

R5 / Silvestro Sonia
Tél. direct : 021 925 24 42
No AVS 235.57.489.118

V/réf. : It/ic

Vevey, le 01 mai 2001

Monsieur Michel Burdet, Les Champs-Plats, 1413 Orzens

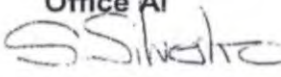
Messieurs,

Nous nous référons à nos lettres des 30 novembre et 14 décembre 2000 adressées à votre Office.

Nous avons appris par notre assuré, M. Michel Burdet, que vous aviez été informé au moment de sa mise en faillite que la traite directe en sa possession avait été acquise grâce au prêt auto-amortissable de l'Assurance-Invalidité.

Etant donné que vous étiez au courant de cette situation, nous vous demandons de rétrocéder à M. Burdet, soit la traite directe (les biens acquis grâce à un prêt de l'AI étant considéré comme absolument insaisissables) ou de lui remettre le montant correspondant à la valeur de l'objet en question.

D'ores et déjà nous vous remercions de la suite que vous donnerez à cette affaire et vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office AI

S. Silvestro

Copie pour information : Monsieur Michel Burdet